



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique fiscale

Question écrite n° 37539

#### Texte de la question

M Jean-Yves Cozan attire l'attention M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le probleme de la repartition des representants des organismes consulaires a la commission departementale des impots directs et des taxes sur le chiffre d'affaires. Ces organismes doivent designer un certain nombre de representants qui ne correspond pas toujours au nombre des chambres existantes dans un departement. Il semble important que chaque chambre puisse etre presente lorsque l'on debat d'un dossier de l'un de ses ressortissants. Sans toutefois prévoir la designation d'un representant par chambre de commerce ou chambre des metiers, ne serait-il pas envisageable d'assouplir les regles de fonctionnement de cette commission ?

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cozan Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37539

**Rubrique :** Impots et taxes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 946